

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Document d'offre sous le régime de la dispense pour financement  
de l'émetteur coté

Le 6 avril 2023

**NORTHERN GRAPHITE CORPORATION**  
(la « Société » ou « NGC »)

**PARTIE 1 : SOMMAIRE DU PLACEMENT**

**Quels titres sont placés?**

<b>Nombre et type de titres placés :</b>	Placement privé sans intermédiaire maximal de 3 000 000 d'unités accréditives de la Société destinées à des organismes de bienfaisance (les « <b>unités accréditives destinées à des organismes de bienfaisance</b> »).
<b>Prix d'offre :</b>	0,75 \$ par unité accréditive destinée à des organismes de bienfaisance.
<b>Placement minimal/maximal :</b>	Maximum de 3 000 000 d'unités accréditives destinées à des organismes de bienfaisance, pour un placement maximal de 2 250 000 \$ (le « <b>placement</b> »). Il n'y a pas de nombre minimal d'unités accréditives destinées à des organismes de bienfaisance qui doivent être souscrites dans le cadre du placement.
<b>Description des titres offerts :</b>	<p>Chaque unité accréditive destinée à des organismes de bienfaisance sera composée de une action ordinaire de la Société (une « <b>action accréditive destinée à des organismes de bienfaisance</b> ») et de un demi-bon de souscription d'action ordinaire de la Société (chaque bon entier est appelé un « <b>bon de souscription accréditif destiné à des organismes de bienfaisance</b> »). Chaque bon de souscription accréditif destiné à des organismes de bienfaisance confèrera à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire non accréditive de la Société (une « <b>action visée par un bon de souscription</b> ») au prix d'exercice de 0,75 \$, pendant la période de 24 mois qui suivra la date d'émission, sous réserve de certains rajustements dans certains cas précis.</p> <p>Chaque action accréditive destinée à des organismes de bienfaisance et chaque bon de souscription accréditif destiné à des organismes de bienfaisance seront émis sous forme d'« action accréditive » au sens donné à ce terme au paragraphe 66(15) de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i> (la « <b>Loi de l'impôt</b> »). La Société se servira du produit brut tiré du placement pour engager des « frais d'exploration au Canada » admissibles qui seront eux-mêmes admissibles en tant que « dépense minière de minéral critique déterminée » au sens qui est donné à ces termes dans la Loi de l'impôt (collectivement, les « <b>dépenses admissibles</b> ») sur les terrains d'exploration minérale de la Société au Canada. Les dépenses admissibles seront engagées au plus tard le 31 décembre 2024 et feront l'objet d'une renonciation de la part de la Société en faveur des acquéreurs initiaux d'unités</p>

accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance, ayant une date de prise d'effet ne dépassant pas le 31 décembre 2023.

Chaque action ordinaire de la Société (les « **actions ordinaires** ») confère à son porteur le droit d'exercer une voix aux assemblées des actionnaires, de recevoir des dividendes, au moment de leur déclaration par le conseil d'administration de la Société, et de participer à la répartition du reliquat des biens et des actifs de la Société à sa dissolution ou sa liquidation. Les actions ordinaires ne confèrent aucun droit de préemption, de souscription, de rachat ou de conversion. À l'exception des avantages fiscaux canadiens accordés aux acquéreurs initiaux, les actions accréditatives destinées à des organismes de bienfaisance sont en tout point identiques à toutes les autres actions ordinaires.

- Date de clôture :** Il est prévu que la réalisation du placement aura lieu en une seule clôture vers le 27 avril 2023 (la « **date de clôture** »), et elle sera subordonnée à la réception de toutes les approbations des organismes de réglementation.
- Inscription en bourse :** Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « **TSXV** ») sous le symbole « NGC ».
- Dernier cours de clôture :** Le 5 avril 2023, le cours de clôture des actions ordinaires à la TSXV s'établissait à 0,47 \$.

**La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de ce placement, la Société déclare ce qui suit.**

- **La Société est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou encore en l'inscription de ses titres en bourse.**
- **La Société a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.**
- **Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas 5 800 000 \$.**
- **La Société ne mettra fin à ce placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivant le placement.**
- **La Société n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu des lois sur les valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle elle demande l'approbation de porteurs de titres.**

## **MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE**

Le présent document d'offre renferme de l'« information prospective », au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, qui s'appuie sur les attentes, les estimations, les projections, les hypothèses et les avis internes actuels de la Société. L'information prospective qui figure dans le présent document d'offre n'est valable qu'à la date du présent document d'offre. Ces énoncés prospectifs et cette information prospective comprennent notamment des énoncés portant sur la réalisation du placement, la date de cette réalisation et le montant maximal tiré du placement; les attentes de la Société à l'égard de l'emploi du produit et l'utilisation des fonds disponibles par suite de la réalisation du placement; les plans

d'exploration et d'aménagement des terrains miniers de la Société, y compris les échéanciers d'exploration et de mise en valeur ainsi que les coûts escomptés; et les plans de la Société à l'égard des opérations projetées avec Graphex et Edgewater (au sens donné à chacun de ces termes ci-dessous) et de l'aménagement d'usines de transformation pour ses activités de traitement en aval. Les énoncés prospectifs ou l'information prospective portent sur des événements futurs et le rendement futur et comprennent des énoncés sur les attentes et les avis de la direction en fonction de l'information dont la Société dispose actuellement. La plupart du temps, il est possible de reconnaître les énoncés prospectifs et l'information prospective par l'emploi de termes tels que « planifier », « prévoir », « éventuel », « est prévu », « escompté », « est ciblé », « budget », « échéancier » « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « anticiper » ou « croire », ou par l'emploi de variantes de ces termes ou expressions ou de leur forme négative, ou encore par l'emploi de verbes conjugués au futur ou au conditionnel, et souvent par des énoncés laissant entendre que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « pourront » se concrétiser.

Les énoncés prospectifs ou l'information prospective comportent divers risques et impondérables qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs ou dans l'information prospective, y compris des risques et des impondérables se rapportant à ce qui suit : la conjoncture économique et commerciale; l'approbation du placement par les organismes de réglementation; la réalisation du placement; les fluctuations du prix des marchandises; l'offre et la demande à l'égard du graphite, les livraisons de graphite ainsi que le cours et la volatilité du prix du graphite et des autres métaux; les modifications apportées aux paramètres du projet à mesure que les plans d'exploration et de mise en valeur se concrétiseront; les coûts d'exploration, dont le coût pour la main-d'œuvre et l'équipement; les risques et les impondérables liés à l'obtention et au maintien des licences, des permis ou des droits de surface nécessaires; les fluctuations sur le marché du crédit et la conjoncture générale sur les marchés financiers; la capacité à se procurer du matériel et des fournitures d'exploitation en quantité suffisante et dans les délais requis; la disponibilité d'employés et d'entrepreneurs compétents; l'incidence de la valeur du dollar canadien, du dollar américain et des taux de change sur les coûts et les résultats financiers; la concurrence sur le marché; la correspondance des résultats d'exploration aux attentes de la Société; les changements apportés aux taux d'imposition et aux politiques fiscales; les difficultés techniques liées aux activités minières; les modifications apportées à la réglementation environnementale; les problèmes liés à la conformité environnementale; les autres risques propres au secteur minier; et les risques liés à l'incidence de la pandémie de COVID-19. Si l'un ou plusieurs de ces risques et de ces impondérables se concrétisaient, ou si des hypothèses sous-jacentes se révélaient inexacts, les résultats réels pourraient différer de manière importante de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs ou dans l'information prospective. Bien que la Société ait tenté de repérer les facteurs importants pouvant entraîner un écart important avec les résultats réels, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent de ceux qui ont été prévus, estimés ou souhaités. Pour obtenir d'autres renseignements sur la Société ainsi que sur les risques et les difficultés liés à ses activités, les investisseurs devraient examiner les documents de la Société qui peuvent être consultés à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La Société ne garantit aucunement que les énoncés prospectifs ou l'information prospective s'avéreront exacts, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans ces énoncés et cette information. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et à l'information prospective. Les énoncés prospectifs ne sont exacts qu'à la date à laquelle ils sont formulés. Sauf dans la mesure exigée par les lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour l'information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances ou pour toute autre raison.

## **PARTIE 2 : DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ**

### **Quelle est notre activité?**

NGC est une société d'exploration, de mise en valeur et d'extraction de graphite qui vise à devenir un chef de file mondial de la production de graphite naturel et sa valorisation en des produits de grande valeur essentiels pour l'économie verte, dont le matériau d'anode pour les batteries au lithium-ion/de VE, les piles à combustible et le graphène, de même que d'autres technologies industrielles de pointe.

Nos projets miniers comprennent la mine de graphite Lac-des-Îles, au Québec, qui est en exploitation (le « **projet LDI** »), la mine de graphite Okanjande, en Namibie, qui est actuellement en mode de suivi et d'entretien (le « **projet OKJ** »), le terrain de mise en valeur de graphite de Bissett Creek, en Ontario (le « **projet Bissett Creek** »), le terrain d'exploration de graphite de Mousseau Ouest, au Québec (le « **projet MW** ») et le projet d'exploration de nickel, de cuivre et de cobalt à South Okak, au Labrador (le « **projet South Okak** »).

À l'heure actuelle, NGC se concentre sur la remise en production du projet OKJ, qui est prévue pour le milieu de 2024, et la mise en valeur du projet MW au moyen des infrastructures de l'usine de traitement du projet LDI qui sont situées à une distance économique accessible par camion.

NGC est la seule société productrice de graphite en Amérique du Nord et elle deviendra la troisième société en importance à l'extérieur de la Chine lorsque les activités du projet OKJ seront rétablies. Tous nos projets produisent du graphite de la « qualité requise pour les batteries » et sont situés à proximité d'infrastructures dans des pays stables sur le plan politique.

### ***Le projet LDI***

Le projet LDI est en activité depuis plus de 20 ans et constitue la seule mine de graphite en exploitation en Amérique du Nord. Situé dans la région de Mont-Laurier, au Québec, à environ 120 km au nord de Montréal, ce projet comprend une mine à ciel ouvert ainsi qu'une installation de traitement par concassage/broyage/flottation conventionnels en mesure d'assurer une production annuelle de 25 000 tonnes par année (« **t/a** »). Les réserves actuelles sont suffisantes pour poursuivre l'exploitation jusqu'au milieu de 2024, à un taux de 15 000 t/a. La Société a l'intention d'examiner la possibilité d'y transporter le minerai avant traitement du projet MW pour prolonger la durée de vie du projet LDI. La Société prévoit aussi explorer un certain nombre de cibles dans les limites du bail minier ou à proximité afin de repérer d'autres sources potentielles.

### ***Le projet OKJ***

Le projet OKJ est composé du gisement de graphite Okanjande en Namibie et de l'installation de traitement Okorusu, qui est située sur un terrain loué à environ 80 km de distance. À l'heure actuelle, l'exploitation est en mode de suivi et d'entretien, tandis que la Société évalue les dimensions économiques d'un redémarrage de l'installation Okorusu, par rapport à son déménagement près du gisement Okanjande. Dans les deux cas, la Société prévoit reprendre la production en 2024, à un taux d'environ 30 000 t/a. Le gisement Okanjande contient de très vastes ressources qui, de l'avis de la Société, pourraient dans l'avenir soutenir une cadence de production d'au plus 150 000 t/a.

### ***Le projet Bissett Creek***

Le projet Bissett Creek est un projet à un stade avancé de mise en valeur situé entre North Bay et Ottawa, en Ontario, à 15 km de l'autoroute Transcanadienne. Une étude de faisabilité en bonne et due forme a été réalisée à l'égard du projet, et la délivrance des permis progresse bien. La Société prévoit mettre en valeur le projet Bissett Creek en deux phases, soit une production initiale de 40 000 t/a, suivie d'une phase d'expansion de 80 000 à 100 000 t/a à mesure que la demande augmentera.

### ***Le projet MW***

Le projet MW, que NGC a acquis par l'exercice d'une option en octobre 2020, est situé à environ 80 km à l'est du projet LDI et à 150 km au nord de Montréal. Un rapport technique intitulé « *Technical Report and Resources Estimate of the Mousseau West Property* » daté du 24 septembre 2013 et rédigé par Alain Tremblay, ing. géologue, et Yvan Bussièrès, ing. géologue, conformément aux exigences du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*, a été déposé sur SEDAR le 17 octobre 2013 et peut être consulté sous le profil de NanoXplore Inc.; les ressources présumées estimatives calculées pour le terrain comprenaient 4,1 millions de tonnes, d'une teneur de 6,2 % de carbone graphitique (« **Cg** »). La Société a l'intention de réaliser une campagne de forage en vue d'accroître ces ressources et de les faire passer à une catégorie supérieure, en plus de réaliser une évaluation économique préliminaire du matériel transporté par camion au projet LDI pour traitement.

## **Le projet South Okak**

Le projet South Okak est situé à 80 km au nord de l'importante exploitation minière Voisey's Bay de nickel-cuivre-cobalt détenue par Vale et située au Labrador. Après l'analyse des travaux d'exploration à grande échelle effectués dans les années 1990 et des récents programmes entrepris par la Société, dont un vaste levé géophysique aérien, différentes cibles de forage intéressantes ont été relevées. Dans le cadre de la prochaine phase d'exploration, la Société évaluera ces cibles en effectuant un vaste programme de forage. La Société détient également une option lui permettant d'acquérir une participation de 80 % dans le projet South Okak.

## **Événements récents**

Le texte qui suit résume brièvement les principaux événements récents mettant en cause ou touchant la Société.

En décembre 2022, NGC a signé une lettre d'intention non contraignante avec Graphex Technologies LLC, la filiale américaine de Graphex Group Limited (NYSE American : GRFX | HKSE : 6128) (collectivement « **Graphex** »), un chef de file mondial dans la production de matériau d'anode utilisé dans les batteries de véhicules électriques/au lithium-ion, en vue de combiner les capacités d'approvisionnement en matières premières de la Société à l'expertise de traitement en aval de Graphex pour construire des usines dotées d'une chaîne d'approvisionnement nord-américaine de bout en bout, de la mine à la batterie. Graphex et NGC ont l'intention de négocier avec diligence et de bonne foi les modalités d'une coentreprise, notamment les pourcentages relatifs à la gestion et à la propriété, dans l'objectif de produire du matériau d'anode en graphite sphérique enrobé pour le marché des VE et des batteries.

En janvier 2023, la Société a conclu une entente avec Innovation et Développement Manicouagan de Baie-Comeau, au Québec, en vue d'évaluer des sites dans la zone industrialo-portuaire de Baie-Comeau pour la construction d'une usine de matériau d'anode pour batteries de 200 000 t/a. L'usine serait l'une des plus grandes au monde et elle permettrait de convertir le concentré de graphite tiré des mines de la Société, et d'autres producteurs, en matériau d'anode pour alimenter les usines de fabrication de batteries lithium-ion actuelles et projetées en Amérique du Nord. Baie-Comeau possède un accès routier, ferroviaire et portuaire direct, ainsi qu'une alimentation en énergie hydroélectrique verte, ce qui permettrait d'avoir l'une des empreintes carbone les moins élevées du secteur. Graphex participera au processus d'évaluation des sites avec NGC.

En février 2023, la Société a conclu une convention avec Edgewater Capital Partners (« **Edgewater** »), aux termes de laquelle elle dispose d'une option d'une durée de six mois pour acquérir une participation avec droit de vote réelle de 50,1 % et une participation de 33,3 % dans NeoGraf Solutions, LLC (« **NeoGraf** »), en plus d'une possibilité de faire grimper sa participation à 100 % à une date ultérieure, sous réserve des modalités et des conditions de la convention. NeoGraf est un important fournisseur de produits spécialisés à valeur ajoutée faits de graphite naturel et possède un solide portefeuille de propriété intellectuelle ainsi qu'une clientèle de premier ordre. NeoGraf est l'un des principaux clients de NGC. Un tel placement, s'il est réalisé, permettra à la Société d'intégrer la fabrication de produits en graphite en aval pour bon nombre de marchés à forte croissance, dont les batteries au lithium-ion/de VE, les piles à combustible, le graphène et les nanomatériaux, la gestion thermique des appareils électroniques grand public, les produits destinés aux immeubles intelligents et les produits ignifuges. La réalisation du placement est subordonnée à la signature de conventions définitives, à l'obtention de toutes les approbations nécessaires de tiers et des organismes de réglementation, y compris, s'il y a lieu, l'approbation de la TSXV, et la conclusion par NGC d'ententes de financement satisfaisantes.

Le 14 mars 2023, la Société a annoncé qu'une zone additionnelle de 101,64 hectares avait été ajoutée à la superficie de son projet MW au Québec, pour un total de 590,54 hectares, par l'entremise d'une procédure automatique du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec en vertu de la *Loi sur les mines* du Québec en raison de l'expiration de certains claims adjacents détenus précédemment par un tiers sans lien de dépendance.

## Faits importants

Il n'existe aucun fait important au sujet des titres placés aux termes des présentes qui ne figure pas dans le présent document d'offre ou dans tout autre document que la Société a déposé au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

## Quels objectifs commerciaux comptons-nous atteindre grâce aux fonds disponibles?

Les objectifs commerciaux que les fonds disponibles tirés du placement indiqués à la partie 3 devraient nous permettre de réaliser sont les suivants :

- *Repérer de nouvelles ressources dans le périmètre du projet LDI* : réaliser un programme de forage sur différentes cibles d'exploration du bail minier existant du projet LDI ou près de celui-ci avec comme objectif de repérer de nouvelles sources éventuelles de minerai avant traitement. Le programme de forage s'étend sur environ 10 000 mètres, en plus de comprendre des analyses géologiques et géophysiques, qui seront effectuées au cours des 12 prochains mois à un coût d'environ 2 250 000 \$.

## PARTIE 3 : EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

### Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

#### *Fonds disponibles*

Le produit net tiré du placement ainsi que les fonds dont nous devrions disposer après la réalisation de ce placement sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	<b>Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts<sup>1)</sup></b>
A. Montant à recueillir	2 250 000 \$
B. Commissions de placement et frais <sup>2)</sup>	135 000 \$
C. Frais estimatifs (avocats, comptables et auditeurs)	100 000 \$
D. Produit net du placement : $D = A - (B+C)$	2 015 000 \$
E. Fonds de roulement (insuffisance) à la fin du dernier mois <sup>3)</sup>	25 700 000 \$
F. Sources de financement supplémentaires	-
G. Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	<b>27 715 000 \$</b>

<sup>1)</sup> Il n'y a pas de montant minimal à réunir dans le cadre du placement.

<sup>2)</sup> Dans le cadre du placement, la Société versera une commission d'intermédiaire en espèce de 135 000 \$ à l'intermédiaire (au sens donné à ce terme ci-après).

<sup>3)</sup> Le fonds de roulement se compose principalement de stocks de produits finis (concentrés de graphite), de piles de stockage de minerai fractionné, ainsi que de certaines matières et fournitures. Depuis son acquisition du projet LDI et du projet OKJ en mai 2022, la Société a augmenté ses effectifs de vente, percé de nouveaux marchés et acquis de nouveaux clients en Amérique du Nord et en Europe afin d'équilibrer les liquidités au moyen du fonds de roulement lié aux stocks. Les stocks de concentrés de graphite et les piles de stockage de minerai sont comptabilisés au coût. La Société s'attend à une réduction de ses stocks en fonction d'une valeur de réalisation supérieure, d'une manière contrôlée, au cours des 12 à 18 prochains mois, ce qui devrait générer un montant important de liquidités. Toutefois, rien ne garantit qu'une telle situation se produira ni selon quelles modalités et les ressources financières disponibles suite à la réalisation des stocks restent à déterminer.

### Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

La Société prévoit ventiler le produit net tiré du placement, de même que son fonds de roulement actuel et les sources de financement supplémentaires, de la manière présentée dans le tableau ci-dessous afin d'atteindre les objectifs commerciaux qui y sont décrits :

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts <sup>1)</sup>
Exploration et évaluation du projet LDI	2 250 000 \$
Fonds de roulement	25 120 000 \$
<b>Total</b>	<b>27 715 000 \$</b>

<sup>1)</sup> Il n'y a pas de montant minimal à réunir dans le cadre du placement.

Bien que la Société ait l'intention de ventiler le produit tiré du placement de la manière indiquée ci-dessus, certaines circonstances pourraient faire en sorte que, pour des motifs commerciaux valables, il soit jugé prudent ou nécessaire de réaffecter les fonds d'une manière différente.

### Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

La Société a employé les fonds recueillis au cours des 12 derniers mois de la manière présentée dans le tableau ci-dessous :

Activités de financement antérieures	Emploi prévu des fonds	Emploi des fonds au 31 mars 2023	Variation et incidences sur les objectifs commerciaux et les jalons
Prêt garanti de premier rang de 12,0 millions de dollars américains contracté en mai 2022	Acquisition du projet LDI et du projet OKJ et dépenses liées à la reprise des activités d'exploitation au projet OKJ	12,0 millions de dollars américains	8,0 millions de dollars américains (voir ci-dessous)
Financement (par paiements) des achats de marchandises de 20,0 millions de dollars américains relativement au projet OKJ réalisé en mai 2022		18,2 millions de dollars américains	
Financement fondé sur des redevances de 4,0 millions de dollars américains relativement au projet LDI réalisé en mai 2022		4,0 millions de dollars américains	
Placement privé d'actions ordinaires et de bons de souscription de 23,1 millions de dollars réalisé en février et en avril 2022		23,1 millions de dollars	

La Société a réalisé ces financements dans le cadre d'un ensemble de financements consolidés en vue d'acquérir le projet LDI et le projet OKJ en mai 2022 et de relancer les activités d'exploitation au projet OKJ. Bien que la Société ait employé ou emploie la quasi-totalité des fonds indiqués ci-dessus à cette fin, elle a fait face à certaines variations entre la manière dont elle avait précédemment annoncé leur emploi et la

manière dont elle les a réellement utilisés. Plus particulièrement, en raison de l'issue actuelle des activités d'exploitation au projet LDI comparativement à l'issue projetée au moment de son acquisition, la Société a utilisé une tranche d'environ 8,0 millions de dollars américains du produit tiré de ces financements pour financer les activités d'exploitation du projet LDI plutôt que de relancer les activités d'exploitation au projet OKJ. Une telle réaffectation du produit a également été touchée par les retards causés par la Covid dans l'expédition et la livraison de nouveaux broyeurs arrivant de Chine devant être utilisés au projet OKJ, par la nécessité de conclure des ententes d'approvisionnement garanties à l'égard de la production du projet OKJ avant son commencement, et par l'évaluation effectuée par la Société de l'émergence d'une nouvelle stratégie de mise en valeur éventuelle du projet OKJ. Cette nouvelle stratégie de mise en valeur comprendrait l'installation des broyeurs dans une nouvelle usine qui devrait être construite sur le site de la mine Okanjande plutôt que sur le site de l'usine de traitement Okorusu existante, ce qui entraînerait une augmentation des coûts en capital et un délai dans la reprise de la production, mais réduirait toutefois considérablement les coûts liés au transport et se traduirait par une amélioration des aspects économiques du projet. Par conséquent, la Société a décidé de mettre un frein à la modernisation des activités d'exploitation du projet OKJ au cours du troisième trimestre de 2022 et de ne conclure aucun nouvel engagement financier à court terme à cet égard jusqu'à la conclusion de son évaluation de cette nouvelle stratégie de mise en valeur.

#### **PARTIE 4 : FRAIS ET COMMISSIONS**

**Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, s'il y a lieu, et quelle est leur rémunération?**

**Intermédiaire :** La Société a convenu de verser à Sprott Capital Partners LP (l'« **intermédiaire** ») une rémunération en contrepartie de ses services de repérage d'investisseurs pour participer au placement.

**Rémunération de l'intermédiaire :** À la clôture, la Société versera à l'intermédiaire une rémunération en espèces de 135 000 \$.

De plus, à la clôture, la Société attribuera à l'intermédiaire 180 000 bons de souscription d'intermédiaire lui permettant d'acheter des actions ordinaires (les « **bons de souscription d'intermédiaire** »). Chaque bon de souscription d'intermédiaire pourra être exercé sur une période de 24 mois suivant la date de clôture, à un prix de 0,50 \$ par action ordinaire.

#### **PARTIE 5 : DROITS DU SOUSCRIPTEUR**

**Droit d'action pour information fausse ou trompeuse**

**Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants :**

- a) **le droit de résoudre votre contrat de souscription avec la Société,**
- b) **un droit d'action en dommages-intérêts contre la Société et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.**

**Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.**

**Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.**



On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

#### **PARTIE 6 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

##### **Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?**

Les investisseurs éventuels peuvent obtenir les documents d'information continue de la Société sous son profil d'émetteur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ainsi que sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.northerngraphite.com](http://www.northerngraphite.com).

#### **PARTIE 7 : DATE ET ATTESTATION**

Le 6 avril 2023

**Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 6 avril 2022, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.**

(signé) « Hugues Jacquemin »

Hugues Jacquemin, chef de la direction

(signé) « Guillaume Jacq »

Guillaume Jacq, chef des finances